

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
 9 — 02 — — Omnibus.
 1 — 45 — — soir, Omnibus.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Voici comment le *Morning-Post* apprécie la circulaire de M. de Moustier relative à l'entrevue de Salzbourg :

« A Salzbourg, les Empereurs n'ont fait que résoudre d'observer la politique qui s'était recommandée aux cabinets de l'Europe relativement à l'affaire du Luxembourg. Et sans aucun doute cela peut servir de garantie morale. La signification de tout cela c'est, à ce que nous présumons, que la France et l'Autriche ont résolu de tenir leurs engagements; qu'elles sont tombées d'accord sur leur interprétation, et que, dans le cas d'un différend avec d'autres puissances, soit quant à la nature de l'obligation, soit quant à la manière dont elle doit être remplie, elles s'en réfèrent au précédent établi dans l'affaire du Luxembourg.

Bref, comme elles sont disposées à soutenir les droits publics d'après les principes du droit public, elles ne prendront pas ce droit entre leurs mains sans consulter un tribunal compétent, et si cela est ainsi, il y a là, nous le répétons, une garantie morale, solide et appréciable pour le maintien de la paix. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* caractérise, dans les termes les plus pacifiques, la circulaire du gouvernement français.

« Il faut, dit la *Gazette*, rendre hommage à l'empressement qu'a mis le gouvernement français à tranquilliser les esprits par l'envoi d'une note-circulaire. Ce document, d'un caractère éminemment rassurant, joint aux dé-

clarations pacifiques répétées du gouvernement français, est de nature à mettre un terme à toutes les conjectures que l'entrevue de Salzbourg a provoquées. »

Une dépêche anglaise annonce que M. de Beust arrivera le mois prochain à Londres. Sa visite a, dit-on, pour but de conférer avec le gouvernement anglais sur la question d'Orient et de lui communiquer les vues des deux souverains d'Autriche et de France.

Une correspondance de Berlin adressée au *Times*, en date du 4 septembre, prétend que le gouvernement prussien a l'intention de rappeler prochainement à la Hollande de raser, sans délai, les travaux de la forteresse du Luxembourg.

Les journaux de Vienne constatent que pendant son très-court séjour dans cette ville, M. Rouher ne s'est point rencontré avec M. de Beust. Le ministre d'Etat français n'a fait ni reçu aucune visite officielle.

Des rumeurs de toute nature sur l'attitude que prendraient les diverses puissances en prévisions d'éventualités plus ou moins prochaines continuent à circuler et attestent l'inquiétude générale accrue par l'incertitude des gouvernements.

Voici une dépêche de Vienne, du 7 septembre, transmise à l'*Avenir national* :

« Il y a un revirement diplomatique attesté par ce fait : M. de Beust a rompu les négociations engagées avec l'Angleterre pour la conclusion d'un traité de commerce et se déclare

prêt à traiter avec la Prusse afin de rendre possible l'accès de l'Autriche au Zollverein. »

Le *Débat*, de Vienne, annonce qu'un nouveau règlement d'organisation de l'armée autrichienne, plus conforme aux circonstances actuelles, vient d'être préparé par l'administration supérieure, d'accord avec le ministère de la guerre. Ce règlement doit prochainement être soumis aux formalités légales. Le principe que l'on a adopté consiste dans la séparation complète de l'administration et dans un système semblable à celui qui est en vigueur dans l'armée française.

Les excitations de la presse russe parmi les populations slaves de l'empire ottoman et de l'Autriche prennent depuis quelque temps un caractère de violence regrettable.

Le télégraphe nous signale un article de l'*Invalide russe* relatif à l'insurrection bulgare. Ce journal fait un véritable appel à l'insurrection aux peuples slaves du sud et les convie à s'unir dans une levée de boucliers pour la délivrance des Bulgares.

Le bureau de l'agence télégraphique Reuter, à Berlin, a été fermé par ordre de la police prussienne. La cause de cette mesure serait, nous assure-t-on, l'intention manifestée par l'agence Reuter d'établir un service télégraphique indépendant de toute influence gouvernementale.

Les nouvelles que je reçois d'Espagne, dit une correspondance de Paris, ne sont pas en parfait accord avec les dépêches officielles : en réalité, l'insurrection est battue et les chefs

principaux ont été réduits à prendre la fuite; mais nombre de bandes courent encore la campagne, et, sous ce rapport, le mouvement s'est plutôt généralisé; il y a des guérillas dans la Castille, l'Aragon, le royaume de Valence, jusqu'en Andalousie; le maréchal Narvaez ne regarde pas la partie comme gagnée et se tient toujours sur ses gardes; une véritable armée est concentrée à Madrid et les environs; les commandants militaires des provinces ont reçu des instructions pour le cas d'un soulèvement; enfin on s'attend à un dernier effort du parti révolutionnaire; les précautions du gouvernement préviendront peut-être le danger, mais elles prouvent que la situation est singulièrement tendue.

On lit dans le *Movimento*, du 4 septembre :
 Ce matin, pendant que les troupes de la garnison de Milan exécutaient les manœuvres accoutumées sur la place d'Armes, on vit arriver une voiture, de laquelle descendirent un colonel et deux officiers prussiens en uniforme. Ils furent reçus par le lieutenant-général duc de Mignano, qui commande la division, et ils assistèrent à la série des exercices en prenant des notes sur les moindres détails. Après le défilé, le colonel prussien, qui n'est autre que M. Puttkamer, colonel du 2^e régiment d'artillerie à pied, se rendit à la citadelle avec les deux officiers qui l'accompagnaient, et ils visitèrent ensemble la caserne et les magasins. Bien que ces messieurs prétendent faire en Italie un simple voyage d'agrément, il ne serait pas impossible qu'ils fussent envoyés par leur gouvernement pour s'informer de l'état de nos ressources militaires.

FEUILLETON.

6

UN AMI DE MOZART

(Suite.)

L'heure étant venue, on descendit. Dans la rue, on trouva un grand nombre d'invités qui attendaient en causant. Selon la coutume allemande, Karl donna le bras à sa fiancée, la demoiselle d'honneur prit celui du garçon d'honneur, et les témoins, le vieux Wilhem et les invités suivirent, rangés deux par deux. On se rendit directement à la cathédrale. En Allemagne, comme en Espagne, le mariage religieux seul suffit.

Sur le seuil de l'église, un prêtre attendait l'arrivée des fiancés. Quand il les aperçut, il vint à leur rencontre, et la grande porte s'ouvrit à deux battants pour les recevoir. Dès qu'ils furent entrés, l'orgue remplit la grande cathédrale de ses accords mélodieux.

Les fiancés s'agenouillèrent pieusement dans le chœur, ayant près d'eux Wilhem Halfner, le garçon d'honneur, la demoiselle d'honneur et les témoins. La messe commença d'une façon grandiose; elle

était chantée par des voix d'une suavité infinie, accompagnées d'un habile orchestre. Une foule nombreuse encombra la nef, et elle était saisie d'une grande admiration pour les fiancés, tous deux jeunes et beaux.

Tout le monde se trouvait sous l'influence de cette musique divine; elle remuait tous les cœurs, elle les attendrissait jusqu'aux larmes. On se demandait avec surprise quel était l'auteur inspiré d'un tel chef-d'œuvre.

Plus que personne, Marie subissait ce doux ascendant; son front chaste, couronné de fleurs d'orange, s'inclinait avec respect; elle priait avec ferveur. Elle était sous le coup d'émotions profondes et diverses. Son amour, son trouble et le plaisir que lui causait cette musique délicieuse, se réunissaient pour la bouleverser. Lorsque le moment fut venu, elle releva la tête et prononça le *oui* sacramentel sans aucune fausse honte; elle ne craignait pas de laisser paraître la joie avec laquelle elle acceptait l'honneur de devenir la femme d'un grand artiste.

L'allocution du prêtre fut écoutée dans un respectueux recueillement. Il eut des éclairs d'éloquence qui émurent son bienveillant auditoire; ses paternels conseils étaient acceptés avec déférence, mais ils

étaient inutiles.

La cérémonie terminée, Karl offrit de nouveau son bras à Marie, devenue sa femme, et ils sortirent, suivis du garçon d'honneur, de la demoiselle d'honneur, de M. Halfner, des témoins et des invités, rangés dans le même ordre qu'ils étaient venus. Dans la rue, de nombreux enfants semèrent des fleurs sous leurs pas. Pour les récompenser de cette galanterie, Karl leur distribua des pièces de monnaie.

Tous les invités trouvèrent, sous les arbres du jardin, des rafraîchissements qui les attendaient. Après avoir bu copieusement, ils se retirèrent en comblant les mariés de leurs souhaits. Les quatre témoins, le garçon d'honneur et la demoiselle d'honneur furent seuls retenus pour le dîner.

La table fut servie sans luxe, mais avec un goût parfait. Afin d'épargner une difficile besogne à Gretchen, le vieux Wilhem avait commandé les mets dans l'hôtel voisin. La gouvernante avait fait une belle toilette pour assister à la cérémonie du mariage, et elle fut admise à prendre sa part au repas de nocce des deux enfants qu'elle avait vus grandir.

Le dîner fut gai, sans éclat, sans bruit; tout en se mêlant à la conversation, les deux amoureux

échangeaient des regards pleins d'éloquence. On parla de beaucoup de choses, mais surtout de la magnifique musique qu'on avait entendue. M. Schumann, — un des témoins et un grand admirateur de Mozart, qu'il avait connu, — revint encore sur ce sujet au moment où l'on approchait du dessert.

— Avez-vous remarqué l'expression de ce *Credo*? reprit-il; quel chant large et sublime! il eût été capable de convertir l'incrédule le plus obstiné; c'était bien là l'éloquent langage de la foi.

— Oh! oui! fit Marie, en l'écoutant, j'étais émue, transportée. Jamais musique ne m'avait causé une si vive impression! Mon âme s'élevait vers Dieu avec une ferveur inaccoutumée; j'éprouvais des sentiments que je ne m'étais jamais connus... je me sentais meilleure.

— Vraiment, chère Marie! s'écria le jeune marié, qu'il serait heureux de vous entendre, celui qui a composé cette musique!

— Il eût été fier, s'il avait pu lire au fond de mon cœur, car j'étais enthousiasmé, répondit M. Halfner. Vous parlez du *Credo*, et l'*Agnus Dei*, donc? C'est grand, c'est beau, c'est magnifique! On sent là l'inspiration du génie.

On assure que François II se dispose à aller habiter la Suisse et qu'il y a déjà envoyé la plus grande partie de son mobilier. La mort de Marie-Thérèse, qui exerçait sur le roi de Naples tant d'influence, l'ayant laissé libre de ses actions, il se pourrait que le roi renonçât au rôle gênant de prétendant.

Un télégramme de Genève, 4 septembre, annonce l'arrivée de Garibaldi, Victor Hugo et Louis Blanc, qui viennent assister au congrès de la paix.

Une communication du Foreign-Office, adressée aux journaux anglais, est loin de confirmer les nouvelles de la délivrance des captifs d'Abyssinie. Voici cette communication :

« Le consul général de Sa Majesté en Egypte écrit d'Alexandrie qu'on ne sait rien de la prétendue délivrance des prisonniers abyssiniens. Le patriarche arménien de Jérusalem, qui a envoyé des évêques en Abyssinie, est en ce moment au Caire, et n'a aucune nouvelle de leurs mouvements depuis leur départ de Souakin pour Gondar en juin dernier. »

La crise ministérielle ne paraît pas encore entièrement apaisée aux Etats-Unis. Le bruit courait du moins, le 27 août, à New-York, que tous les membres du cabinet avaient informé le président Johnson qu'ils étaient prêts à donner leur démission, si tel était son désir.

Un télégramme de New-York, en date du 25 août, nous apporte des nouvelles de Mexico du 21 juillet. Dans un banquet offert à Juarez, un discours aurait été prononcé dans le but d'exprimer l'espoir que le peuple mexicain imiterait la modération des Etats-Unis après leur victoire.

Après l'assassinat de Maximilien et de tant d'autres victimes des vengeances de Juarez, cet appel à la clémence a vraiment l'air d'une ironie.

La Gazette de France reproduit, d'après la Riforma, les détails suivants sur le séjour que Garibaldi a fait à Orviété :

Avant-hier est arrivé parmi nous le général Garibaldi. Une députation de citoyens, une autre de l'émigration politique résidant à Orviété, et un bon nombre de garibaldiens étaient allés le recevoir à la gare. A l'hôtel des Beaux-Arts, où il se logea, il se mit à la fenêtre et parla en ces termes aux milliers de personnes qui se trouvaient sur la place :

« J'ai conservé un souvenir reconnaissant de cette chère population. J'ai eu occasion de la voir en des temps bien plus difficiles que les temps actuels, en des temps de périls et de craintes. Nous nous sommes vus, lorsque certains jésuites d'alors voulaient nous fermer les portes de la ville; mais le peuple revendi-

qua ses droits et donna asile aux débris de la liberté et des défenseurs de Rome. »

On entend les cris de : *Rome ou la mort !*

« Non, reprend Garibaldi, ce n'est plus : *Rome ou la mort !* mais : *Rome et la vie !*

« Nos ennemis ne sont pas seulement les prêtres; notre ennemi capital est l'Empereur français. Qui nous empêche d'aller à Rome! Les prêtres. Qui nous en empêche encore? L'Empereur français. »

Cris de : *Mort à l'Empereur ! mort à Bonaparte !*

« Ne confondez pas la nation avec Bonaparte; la nation est grande et généreuse; la nation est avec nous; les nations sont toutes sœurs. Maintenant, je dois vous rappeler que sans Rome l'Italie n'est pas faite. »

Cris : *A Rome ! à Rome !*

« On nous dit qu'ils sont là 40,000... Mais nous, au nouvel appel, nous serons plus de 40,000; nous serons un million, et, unis à la valeureuse armée, nous achèverons notre rédemption. »

Applaudissements frénétiques.

« Beaucoup d'entre nous sont habitués au feu des batailles; mais aux mercenaires des prêtres, nous ne ferons pas même l'honneur de la baïonnette, nous les chasserons à coups de crosse de fusils. »

Cris : *Dehors les prêtres ! Mort aux prêtres !*

« Ce sont eux qui ont achevé le dernier abaissement du premier peuple du monde. »

Cris : *C'est vrai ! c'est vrai !*

« Le droit international permet aux Romains de s'insurger, il leur permet de se lever de la fange dans laquelle les ont jetés les prêtres. »

Quelques heures après son arrivée, Garibaldi fut félicité par la garde nationale et voulut recevoir les députations des villes qui sont encore sous le joug papal. Le soir, la ville était illuminée, et deux corps de musique exécutaient des morceaux variés.

« Général,

« Salut à vous, capitaine du peuple ! Dans le deuil et la misère qui nous environnent, notre cœur retrouve un élan de joie, comme celui de fils affectueux qui revoient leur père après une longue absence. Au milieu des ambitions dégoûtantes, des honteux trafics, des prostitutions, du servilisme, parmi une foule de gens aveugles, de vendus, de bourreaux féroces, de faibles victimes, notre esprit est reconforté par un rayon d'espérance, quand nous regardons votre étoile toujours pure. »

« Camille délivra Rome des Gaulois, quand les Romains étaient menacés d'une suprême ruine; Procidia purgea l'Italie de la lèpre des étrangers, quand tous les cœurs semblaient

abattus sous le joug et oublieux de la patrie et de la liberté; une grande âme suffit à relever les vertus assoupies d'un peuple, et lui révéler la conscience de sa force. Un Prométhée nouveau peut mettre l'étincelle de la vie dans une statue de boue. Vous, héritier des vertus de Cincinnatus, vous avez recueilli l'épée de Ferruccio, vous l'avez fait briller dans toute l'Italie, de Marsala à Bezzeca, et vous ne la déposerez que lorsque le dernier lambeau de terre italienne sera lavé de l'opprobre de l'étranger, et tant que les exilés romains libres, et encore l'acier au poing, n'auront pas déposé une couronne de fleurs sur la terre baignée du sang de tant de braves à Saint-Pancrace, et embrassé au Capitole leurs frères en chantant l'hymne de la victoire.

« Orviété, 26 août 1867.

« *L'émigration politique romaine, en résidence à Orviété.* »

Nous avons annoncé, d'après les journaux italiens, qu'à l'arrivée de Garibaldi à Orviété, la garnison l'avait accueilli aux cris de : *Nous voulons aller à Rome ! Vive Rome italienne !* Cette version est démentie aujourd'hui par le colonel Vendone, qui commande le 37^e régiment d'infanterie en garnison à Orviété. « Mon régiment, à l'heure où le général Garibaldi est arrivé à la gare d'Orviété, dit cet officier, se trouvant tout entier réuni à la caserne pour l'instruction intérieure, les cris dont il s'agit n'ont pu être poussés par la garnison. »

La Situation publie un projet de traité qui aurait été présenté à Vienne par le comte de Beck, peu de temps avant la mission du comte de Taufkirchen. Ce journal affirme que le texte qu'il cite est parfaitement exact.

Vrai ou non, ce projet n'a d'autre importance que celle d'un fait d'histoire rétrospective, puisqu'il ne répond à rien d'actuel. Les stipulations de ce prétendu projet, relatives à la situation des Etats allemands de l'Autriche, à la proclamation de l'empereur d'Allemagne, et à la restitution des territoires annexés par la Prusse, nous rendent singulièrement suspecte l'authenticité de ce document. C'est une combinaison bizarre qui est plutôt le rêve d'un diplomate fantaisiste que d'un homme d'Etat. Nous la reproduisons sous la réserve de nos doutes.

ESQUISSE D'UN TRAITÉ ENTRE LA PRUSSE, REPRESENTANT L'ALLEMAGNE, ET L'AUTRICHE.

I. — La Prusse ne veut, en aucune façon, empêcher l'Autriche de s'étendre en Orient, car c'est ainsi qu'une digue durable sera opposée aux projets de conquête de la Russie, et que la paix de l'Europe sera assurée.

II. — Si l'Autriche ne met pas obstacle aux efforts de l'Allemagne vers l'unité, la Prusse se déclare prête à user de son influence au-

près de la Porte, afin qu'elle consente à laisser le Monténégro, la Bosnie, la Serbie et les Principautés danubiennes racheter leur indépendance moyennant une somme d'argent, et que ces pays, ayant une administration indépendante, se placent diplomatiquement et militairement sous la protection de S. M. l'empereur d'Autriche, qui deviendra leur chef suprême militaire.

III. — Sous ces conditions, la Prusse et l'Autriche garantissent à la Porte ses possessions territoriales, pourvu qu'elle accorde à ses sujets chrétiens liberté entière d'exercer leur culte, et qu'elle cède l'île de Candie à Grèce, moyennant une indemnité pécuniaire.

IV. — Si ce projet ne peut pas être réalisé par voie diplomatique, la Prusse prêtera à l'Autriche, son alliée, le concours nécessaire pour que l'Autriche s'agrandisse en Orient les armes à la main.

V. — Par contre, et prenant en considération cet engagement de la Prusse, l'Autriche ne mettra plus obstacle au développement de l'Allemagne comme Etat unitaire, et accèdera pour sa part, avec les Etats allemands de la couronne, à la fédération allemande.

VI. — S. M. l'empereur d'Autriche consent à ce que ses troupes allemandes, en cas d'une guerre de l'Allemagne avec une puissance étrangère, soient placées sous le commandement en chef du roi de Prusse.

VII. — S. M. le roi de Prusse mettra un nombre égal de ses troupes à la disposition de l'empereur d'Autriche et sous son commandement, dans le cas où l'Autriche serait menacée d'une guerre avec une puissance étrangère.

VIII. — Les Etats d'Autriche et d'Allemagne confédérés se garantissent réciproquement leurs possessions territoriales; et consolideront par là la paix de l'Europe.

IX. — S. M. l'empereur d'Autriche consent à ce que, par un arrêt du Parlement, les mêmes lois, monnaies, mesures et poids qui sont en vigueur en Allemagne, soient introduits dans les pays allemands de sa couronne.

X. — S. M. l'empereur d'Autriche se fait couronner dans chacun des Etats de sa couronne et nomme ses frères et cousins vice-rois de ces Etats. Ces vice-rois assisteront au grand conseil des princes allemands (deutscher Fürstentag).

XI. — Enfin l'Autriche exige que la Prusse laisse à chaque Etat allemand une administration indépendante intérieure, qu'elle garantisse à chaque prince allemand sa souveraineté, et qu'elle rende, à l'exception du Sleswig et du Holstein, les Etats annexés à leurs anciens possesseurs, en se réservant seulement la diplomatie et la force armée de ces Etats, afin de représenter à elle seule au dehors le droit de l'Allemagne.

XII. — Sous les conditions précitées, les Etats allemands de l'Autriche, ainsi que la

— Du génie ! vous exagérez, mon bon père ! Cette musique a certes des qualités, mais je trouve que vous lui accordez trop d'éloges.

— Ah ! tu trouves?... C'est la jalousie qui te fait parler; on voit bien que tu n'en es pas l'auteur. Défie-toi de l'envie, mon fils; elle est mauvaise conseillère.

— Je m'en suis toujours défîé; mais je suis sincère en vous parlant ainsi que je le fais. Qu'avez-vous trouvé d'extraordinaire dans cette messe ?

— Il faut croire qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire, puisqu'elle nous a si vivement impressionnés tous, reparti Marie avec douceur.

Karl lui jeta un affectueux regard et lui répondit : — Vous étiez prédisposés aux émotions... vous surtout, ma charmante femme; ce n'est pas un jour ordinaire que celui où l'on se marie.

— Sans doute; mais peut-être ce jour-là est-on moins disposé que jamais à goûter le charme de la musique.

— Vous avez raison, madame, appuya Schumann, on s'abandonne à des préoccupations égoïstes, et il faut que la musique qui vous en arrache et vous élève à Dieu ait tout le pouvoir de la beauté, tout le prestige de la perfection.

— Très-bien, mon cher Schumann ! fit Wilhem, vous n'êtes pas un envieux, vous, et, quoique vous soyez compositeur, la musique des autres, quand elle est belle, ne vous déplaît pas !

— C'est pour moi, ce trait-là, cher père, mais il ne m'atteint pas. Je sais que je n'ai heureusement pas le défaut que vous me reprochez. Souffrez que je sois, pour la première fois, d'un avis différent du vôtre; je n'ai pas beaucoup admiré la musique que nous avons entendue ce matin, parce que je pensais à celle du grand Mozart.

— Eh bien ! le grand Mozart eût été moins sévère que toi.

— Permettez-moi d'en douter, mon bon père.

— Doutez-en tant que tu voudras, répondit le vieillard, moitié fâché, moitié souriant, mais je te préviens que, pour te faire pardonner de moi, il faut que tu livres à notre admiration le nom de ce confrère que tu jalouses. Ce sera là ta punition.

— Je vous le dirais avec plaisir, mais je ne le connais pas.

— Tu l'informerai; je veux que tu satisfasses notre légitime curiosité.

— Je puis la contenter à l'instant même, moi, si vous le désirez, proposa Schumann.

— Vous, mon ami?... parlez.

— Vous avez dû remarquer à l'église que j'ai disparu un moment ? c'est que j'avais été frappé de cette admirable musique, et que je voulais en connaître l'auteur; je me suis informé, et je l'ai su.

— Comment se nomme-t-il ? demanda-t-on.

— Il se nomme... Karl Warner.

— Karl!... vous !! exclama Marie avec autant de joie que de surprise.

— Est-il possible ! toi... mon fils ! s'écria le vieillard transporté. C'est toi !... et tu nous disais... Tu t'es joué de nous, méchant enfant !... mais c'est égal, je ne t'en veux pas ! je suis fier de toi ! embrasse ton vieux père !

Karl obéit avec empressement, puis Wilhem ajouta en essuyant ses larmes :

— Embrasse aussi ta jeune et jolie femme, qui en meurt d'envie.

Le jeune homme ne se le fit pas répéter; il s'élança vers Marie et la pressa sur son cœur avec une indécible émotion. Gretchen se leva et vint à son tour embrasser l'heureux compositeur. Toutes les mains se tendirent ensuite vers lui pour le féliciter, et l'on but à la santé et au bonheur des deux mariés.

— Tu vois bien, mon cher fils, reprit Wilhem

en se rasseyant, que je n'étais pas aveuglé par mon amitié, lorsque je te disais que tu avais du génie.

Tout le monde était dans le ravissement. Ce fut le dernier éclair de la douce félicité que goûtaient le vieillard et ses deux enfants adoptifs. Au plus fort de cet enthousiasme de cœurs honnêtes, apparurent tout-à-coup dans la salle à manger deux figures qui causèrent une émotion toute contraire. En les apercevant, tous les convives frémirent.

Ces deux figures étaient un homme de haute taille, les traits enluminés, et une femme petite, maigre et laide.

— On fait bombance ici ! s'écria l'homme. Je suis fâché de venir troubler une si belle joie; mais j'ai quelque chose sur le cœur, et j'éprouve le besoin de le dire.

Ces paroles, le ton avec lequel elles étaient prononcées, firent bondir l'ancien général, dont le caractère n'était pas très-patient. Pourtant il fit sur lui-même un violent effort et répondit avec un calme d'où perçait un profond mépris :

— Vous avez encore quelque chose sur le cœur, monsieur Moser ! Je croyais que vous aviez vu toute votre bile lors de notre dernière entrevue.

— Vous avez pris la précaution de la renouveler

Bavière, le Wurtemberg, le duché de Bade et la Hesse, accèdent à la nouvelle Confédération allemande, et reconnaissent le roi de Prusse, Guillaume I^{er}, comme empereur d'Allemagne.

M. Grenier, rédacteur de la *Situation*, fait suivre ce document étrange de ces quelques mots :

« La presse bismarkienne le démentira, nous le savons : tout mauvais cas est niable ; mais nous attestons, sur l'honneur, l'authenticité de ce document, et nous espérons que notre parole prévaut contre la *foi prussienne*. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial, partis samedi soir à cinq heures de Paris pour se rendre à Biarritz, ont traversé dimanche matin à trois heures la gare Saint-Jean, à Bordeaux, et sont arrivés à huit heures à Biarritz, en très-bonne santé.

— Les ministres se sont réunis samedi en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

M. le marquis de Moustier et M. Rouher, arrivés la veille au soir de Vienne, étaient présents à cette réunion. C'est la dernière que l'Empereur aura présidée avant son départ pour Biarritz.

— On assure que l'Empereur se préoccupe vivement de la stagnation des affaires; M. Rouher, consulté à ce sujet, aurait réussi à lui persuader que le gouvernement ne doit plus s'acharner à soutenir de tous ses efforts certaines entreprises véreuses, condamnées depuis longtemps par l'opinion publique. On ajoute que le Crédit Mobilier serait à la veille de subir une crise; M. Michel Chevalier vient d'en abandonner l'administration. On prétend que M. Pereire songerait à l'imiter; il nous semble que cela n'est ni probable ni possible.

— D'après un certain bruit, il serait question de remplacer M. de Moustier au ministère des affaires étrangères, par M. de Grammont, notre ambassadeur à Vienne.

— On annonce que M. Dano se rend directement de New-York en France avec tout le personnel de la légation qu'il dirigeait.

— On écrit à la *Correspondance Havas* que la nouvelle de la restitution des cendres de Napoléon II à la France excite beaucoup d'intérêt à Londres. La cérémonie attirera, sans aucun doute, une immense quantité de personnes d'Angleterre en France pour en être témoins.

— On lit dans la *Correspondance de Vienne* : M. le docteur Schmit, chevalier de Tavera, attaché jusqu'à ce jour à la légation du Mexi-

que, est parvenu, après un voyage de sept jours, rempli de fatigues et de dangers, à atteindre la Vera-Cruz et à s'embarquer sur un navire anglais.

Immédiatement après être arrivé à Vienne, M. Schmit fut appelé à se rendre auprès de Sa Majesté.

Après avoir présenté à l'empereur un compte-rendu détaillé, il reçut l'ordre de se rendre à Posenhofen, auprès de l'archiduchesse Sophie.

M. le chevalier de Tavera, qui a reçu des mains de l'empereur les insignes de l'ordre de Léopold, en récompense de son courageux dévouement, est porteur d'une lettre du confesseur de l'empereur Maximilien, écrite après que l'empereur se confessa pour la dernière fois.

Un Hongrois, cuisinier de l'empereur, fut témoin de son exécution.

On assure que le corps de l'empereur est déposé dans une église de Queretaro; le cercueil est, paraît-il, muni d'un châssis mobile, permettant, en le poussant de mettre le visage à découvert.

— M^{rs} Dupanloup a assisté à la seconde séance du congrès de Malines. L'éminent prélat, qu'accompagnaient M. de Falloux et le R. P. Hyacinthe, a été introduit dans l'assemblée par S. Em. le cardinal archevêque de Malines, et a reçu de tous les membres du congrès l'accueil le plus sympathique.

Voici les paroles qu'a prononcées l'évêque d'Orléans, en réponse à une allocution de bienvenue de M. le sénateur Della Faille, président du congrès :

« J'avais conservé aussi un profond et ineffaçable souvenir de votre accueil, lorsqu'il y a trois ans vous m'avez fait l'honneur de me recevoir au sein de cet admirable congrès. Depuis ce temps, de grandes fatigues m'ont enlevé la voix, mais je puis dire qu'elles ne m'enlèveront jamais le cœur... Je ne crois pas qu'il soit possible de rencontrer sur la terre plus de sympathie, un élan des cœurs plus généreux et plus unanime.

» Dernièrement, me trouvant à Rome, dans cette incomparable assemblée d'évêques qui s'est réunie autour de notre auguste et saint pontife, je disais à votre illustre compatriote, M^{rs} de Mérode, à ce prélat que vous avez accueilli ici comme le méritent un si intrépide cœur et un tel dévouement à l'Eglise, je lui disais : « Ailleurs, on croit à l'Eglise, ici on la voit. » Eh bien, je vous dirai aussi : « Nous savons que le feu sacré est immortel dans l'Eglise; mais ici on en voit la flamme. »

Des applaudissements prolongés répondirent à la sympathique allocution de M^{rs} l'évêque d'Orléans.

— On dit que le R. P. Hyacinthe doit prêcher le sermon qui terminera le congrès de Malines.

— Par suite de biens des erreurs, soit dans les expéditions, soit dans l'installation des produits, le Champ-de-Mars ne renferme pas tout ce qui lui était destiné; la commission répare ces contre-temps, en permettant à ceux qui en ont été les victimes, d'exposer leurs produits à la dernière heure. C'est ainsi qu'un dominicain italien, le R. P. Embriaco, va être autorisé à mettre sous les yeux du public une horloge hydraulique fort ingénieuse, dont il est l'inventeur. Le ressort, qui sert de moteur aux horloges ordinaires, y est remplacé par un courant d'eau; un pendule sert à régulariser le mouvement comme dans les autres horloges; rien de plus simple que cet ingénieux mécanisme, qui permettrait de fabriquer des horloges d'un bon marché extrême, et suffisamment précises, puisqu'elles ne varient que d'une demi-minute par semaine. L'horloge hydraulique du P. Embriaco, dont l'intérieur est parfaitement visible, ne peut manquer d'attirer l'attention publique. Du reste, le P. Embriaco a exposé une horloge à échappement isolé, d'une précision extraordinaire, qui lui a valu une mention honorable.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion de l'ouverture de la chasse, le *Sport* résume ainsi qu'il suit les droits respectifs des chasseurs et des propriétaires :

1^o Le droit de chasse n'appartient qu'au propriétaire sur son terrain. Le fermier lui-même n'a pas ce droit, s'il ne lui est reconnu dans le bail.

2^o Le permis de chasse ne donne au porteur le droit de chasser que sur ses propriétés ou sur celles qu'il a louées. Le propriétaire a le droit de poursuivre tout chasseur trouvé en chasse sur ses terres, même sans l'avoir averti d'avance de cette prohibition. Le propriétaire a aussi, seul, le droit sur le gibier trouvé sur son terrain.

La cour de Dijon a décidé que le chasseur qui a lancé une pièce de gibier sur sa propriété n'a pas le droit de la poursuivre sur un terrain dont la chasse ne lui appartient pas, et le propriétaire de ce terrain peut alors la tuer et se l'approprier.

Un chasseur n'a pas même le droit de se poster à la lisière d'un bois ou d'une propriété qui ne lui appartient pas pour tuer, à sa sortie, un animal lancé par ses chiens sur sa propriété; la cour impériale d'Orléans a jugé que c'était là concourir au fait de chasse exercé par les chiens.

En effet, pour qu'il n'y ait pas délit de chasse dans ce cas, il faut que les chiens soient complètement abandonnés à eux-mêmes. Il y aurait également délit, si les chiens étaient en défaut et que le maître ou son piqueur fussent entrés sur le terrain d'autrui, pour les aider à retrou-

ver la piste du gibier. Un arrêt de la cour suprême, du 26 juillet 1860, a confirmé, sur ce dernier point, plusieurs décisions identiques rendues par les cours d'Orléans et de Rouen.

Un arrêt de cassation décide que le gibier appartient à celui qui l'a tué ou blessé mortellement, tant qu'il ne le perd pas de vue, encore qu'il aille mourir sur le champ d'autrui. Cependant le chasseur n'a droit sur le gibier blessé par lui qu'autant que cette blessure est légère et n'empêche pas le gibier de gagner une propriété sur laquelle le tireur n'a pas permission de chasser.

Si le gibier est tué là par un autre tireur, le premier n'y peut prétendre.

Un animal, mortellement blessé par un chasseur qui le poursuit avec la certitude de l'atteindre, doit être considéré comme à lui, et un autre tireur ne peut, en l'achevant, s'en emparer.

Le gibier doit être réputé en la possession du chasseur lorsque ses chiens l'ont forcé et sont sur le point de l'atteindre sans qu'il puisse leur échapper.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La *Nouvelle presse libre*, de Vienne, croit savoir que M. de Becke, ministre des finances à Vienne, a offert sa démission à cause de l'insuffisance des propositions du ministre des finances hongrois relativement à la part contributive que la Hongrie doit fournir au budget de l'empire.

Genève, 8 septembre. — Garibaldi est arrivé ce soir à six heures. Une foule immense l'attendait à la gare devant l'hôtel Fazy. Du balcon de l'hôtel, Garibaldi a félicité les Genevois d'avoir porté les premiers coups à la papauté. Il a dit qu'il venait les prier de l'aider à porter le dernier coup. Il a déclaré de nouveau qu'il irait à Rome.

La ville de Genève présente un aspect très-animé.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 7 septembre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les fêtes de Lille : Voyage de l'Empereur et de l'Impératrice. — Martial Scandoc, nouvelle (fin). — Vienne et les Autrichiens (suite). — San Giovanni et San-Paolo, à Venise. — Chronique musicale. — Exposition universelle de 1867 : le Chapitre des réclamations (suite). — Bibliographie : *La Bizco* (une Passion au Mexique). — Troisième ascension du *Géant* en 1867. — Le Dr Velpeau.

Gravures : LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice au balcon de l'hôtel-de-ville d'Arras. — Lille : arrivée de LL. MM. impériales; passage

J'en apprends de belles ! Vous avez marié ensemble deux enfants que vous avez trouvés un jour dans la rue, et voilà maintenant qu'on fait circuler le bruit que vous allez leur laisser toute votre fortune !

— Ma foi, on a lu dans ma pensée. Ma fortune est à moi, et je puis en disposer comme je l'entends.

— Vous l'avouez donc ! exclama la digne femme de Moser; on me l'avait affirmé, je refusais de le croire.

— Vous aviez tort, car rien n'est plus vrai.

— Ainsi, vieillard insensé, reprit Moser, s'animant par degré, vous allez dépouiller votre cousin, votre unique parent, pour enrichir des étrangers, des vagabonds ramassés dans la rue !

— Je vous défends d'insulter mes enfants adoptifs !

— Ah ! vous me défendez !... Je dirai tout ce que j'en pense. Ce sont des aventuriers dignes de leur passé honteux, des intrigants qui ont habilement manœuvré pour devenir vos héritiers.

— Monsieur ! s'écria Karl pâle d'indignation, vous nous prêtez une pensée infâme !

— Puisque vous ne respectez ni ma maison, ni moi, ni mes respectables hôtes, je ne veux pas que vous restiez une seconde de plus ici, monsieur

Moser ! exclama Wilhem, devenu rouge de colère, je ne veux pas de scandale chez moi, sortez !

— Nous ne sortirons pas sans vous avoir dit toutes vos vérités, vociféra Mme Moser en trépanant de rage, vous êtes un mauvais parent ! vos deux chers enfants adoptifs recueilleront bientôt votre héritage et se moqueront de vous !

— Vous n'avez qu'un cœur de roc ! vous ne faites le bien que par ostentation ! ajouta son honorable mari.

— Vous êtes un vieux fou !

— Misérables !!! s'écria M. Halfner en faisant un geste de menace. Puis il chancela et tomba sur une chaise en murmurant : — Oh ! ils me tueront !... ils m'ont tué !!

Marie se précipita sur lui, le couvrit de ses baisers et de ses larmes, croyant le ranimer. Karl, effrayé, lui frottait les tempes avec son mouchoir imbibé d'eau.

— Bah ! c'est une frime ! osa dire l'horrible femme, qui contemplant sa malheureuse victime avec un sang-froid parfait. Elle causa une vive indignation parmi tous les assistants.

— Madame, je vous prie de sortir ! s'écria M. Schumann; sortez, monsieur ! votre œuvre est ter-

minée, vous devez en être satisfaits; vous n'avez plus rien à faire ici.

— Etes-vous donc le maître de la maison, pour parler de cette manière ? répliqua Moser en faisant les gros yeux.

— Je suis le maître de faire respecter mon ami agonisant.

Ces paroles furent dites avec un tel accent d'autorité, que l'odieux couple baissa la tête et se retira en maugréant.

— Un médecin ! s'écria Karl qui voyait ses efforts impuissants, pour Dieu, un médecin !

— Je vais en chercher un, dit Gretchen en se précipitant vers la porte.

— Dépêchez-vous, Gretchen ! fit Marie au désespoir.

— Soyez tranquille, répondit la gouvernante en se hâtant autant que le lui permettaient ses vieilles jambes.

On ne put ranimer le vieillard, malgré tous les soins qu'on lui prodigua. Un quart-d'heure — un siècle — s'écoula dans cette angoisse inexprimable. Karl, ne pouvant attendre plus longtemps, alla lui-même chercher les secours de la science. Mais, dans la rue, il rencontra Gretchen qui revenait avec un

médecin du voisinage. Il remonta avec eux.

Le médecin, après avoir examiné le malade qui ressemblait déjà à un cadavre, secoua la tête d'un air inquiet, défit sa frousse et pratiqua une saignée au bras gauche. Un sang noir en coula, d'abord goutte par goutte.

Comme on entourait le malade avec sollicitude, il ordonna qu'on s'écartât et qu'on ouvrit les croisées. Les témoins, le garçon d'honneur et la demoiselle d'honneur en profitèrent pour se retirer. M. Schumann resta seul près de Karl et de Marie.

Au bout de quelques minutes, le malheureux Halfner poussa un soupir et promena autour de lui un regard étonné.

— Que s'est-il donc passé ? murmura-t-il. Ah !... oui... ils ne sont plus là !

Karl et Marie s'approchèrent de lui. Après un court silence, il ajouta :

— Mon notaire... qu'on aille me le chercher au plus vite !

Karl allait obéir, mais M. Schumann l'arrêta en lui disant :

— Ne vous dérangez pas, monsieur Karl; le notaire demeure près de chez moi, je vous l'enverrai.

(La suite au prochain numéro.)

du cortège sur la Grande-Place. — Visite de S. M. l'Impératrice à l'hôpital Saint-Sauveur. — Réception des dames à la Préfecture de Lille. — Bal donné à la mairie, en l'honneur de LL. MM. — Visite de S. M. l'Empereur à l'imprimerie Danel. — Dunkerque : la rue de l'Église, vue prise de la place d'Armes; — Arc de triomphe élevé en l'honneur de LL. MM. — M. Grigny. — Le Dr Velpeau. — Rébus.

Marché de Saumur du 7 septembre.

Froment (l'h. 77 k.)	27 16	Paille de ratelier	33 50
2 ^e qualité (74 k.)	26 10	(hors barrière)	—
Seigle	15 —	Paille de lièvre, id.	—
Orge	13 —	Foin	62 67
Avoine (entrée)	13 75	Luzerne (les 750 k)	50 70
Fèves	15 50	Graines de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	24 —	— de trèfle (°/k)	—
— rouges	22 —	— de luzerne.	—
Cire jaune (50 kil.)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	70 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	45 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		ROUGES (3).	
Coteaux de Saumur, 1866	1 ^{re} qualité 70 à 80	Souzay et environs 1866	55 à 60
Id.	2 ^e id. 50 à 60	Champigny, 1866	1 ^{re} qualité 70 à 80
Ordin., env. de Saumur 1866	1 ^{re} id. 38 à 45	Id.	2 ^e id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »	Varrains, 1866	» à »
Saint-Léger et environs 1866	1 ^{re} id. 38 à 45	Varrains, 1866	55 à 65
Id.	2 ^e id. » à »	Bourgneil, 1866	1 ^{re} qualité 55 à 65
Le Puy-N.-D. et environs 1866	1 ^{re} id. 36 à 40	Id.	2 ^e id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »	Restigny 1866	» à »
La Vienne, 1866	28 à 32	Chinon, 1866	1 ^{re} id. 50 à 55
		Id.	2 ^e id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Aux enchères publiques, PAR LICITATION, DE

CINQ MORCEAUX DE TERRE

Situés dans les communes d'Antoigné et Méron.

L'adjudication aura lieu le dimanche 29 septembre 1867, à midi, en la Mairie d'Antoigné, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, le 18 juillet 1862,

Entre :

1^o M^{me} Louise Rousseau, propriétaire, veuve de M. Louis Nadeau, en son vivant cultivateur, demeurant au lieu des Charrières, commune d'Antoigné,

Agissant à cause de la communauté de biens réduite aux acquets qui a existé entre elle et ledit feu sieur son mari, et comme donataire de ce dernier de la quotité disponible, suivant acte reçu par M^e Hacaault, notaire à Montreuil-Bellay, le 14 février 1867;

2^o M. Célestin-Louis Nadeau, cultivateur, demeurant aux Charrières, commune d'Antoigné,

Tous deux poursuivants, ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

3^o M^{me} Louise Nadeau, épouse de M. Gabriel Girault, cultivateur, avec lequel elle demeure à Trezay, commune de Méron;

4^o M. René Clergeau, propriétaire, demeurant à Montforton, commune de Nueil-sur-Dives,

Au nom et comme tuteur datif de Marie-Louise Clergeau et Eglantine-Célestine Clergeau, fonction qui lui a été conférée par délibération du conseil de famille de ces mineures, reçue par M. le juge de paix du canton des Trois-Moutiers;

Les époux Girault et le sieur Clergeau, co-licitants, ayant constitué M^e Labiche, avoué, demeurant à Saumur;

5^o M. Girault, agissant pour assister et autoriser la dame Louise Nadeau, son épouse, et comme subrogé-tuteur des mineures Clergeau-nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdites mineures, reçue par M. le juge de paix du canton des Trois-Moutiers, le 28 février 1867, enregistrée;

6^o M. Louis Mallecot, cultivateur, demeurant à Antoigné, en qualité de subrogé-tuteur de M^{lle} Jeanne-Adèle Nadeau et Augustine-Célestine Nadeau, mineures, nommé à cette fonction, qu'il a acceptée, par délibération du conseil de famille desdites mineures, reçue et présidée par M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay;

Ces deux derniers, aussi co-licitants, ayant M^e Labiche pour avoué;

Les deux mineures Clergeau, M^{me} Girault, M. Nadeau et les deux mineures Nadeau, habiles à se dire et porter héritiers de M. Louis Nadeau, leur père et aïeul.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE.

§ 1^{er}. — Commune d'Antoigné.

PREMIER LOT.

Une pièce de terre, nommée la Pièce-Carrée ou Marais-du-Guédaï, contenant environ 1 hectare 5 ares 60 centiares, joignant au nord M. Duveau, fossé entre mitoyen, au couchant le Marais de la commune, fossé mitoyen entre, au midi M. Pichault, et au levant M. Caillée.

Sur la mise à prix de... 1,700 fr.

2^e LOT.

Une parcelle de terre, située au Lac-Martin ou les Terres-Glaïses, contenant environ 4 ares 40 centiares, et joignant au levant M. Vollant, au midi Bedeux, au couchant le chemin d'Antoigné à Tourtenay, au nord Rousseau.

Sur la mise à prix de... 60 »

3^e LOT.

Une parcelle de terre, située au lieu des Gruches, contenant 4 ares 40 centiares, joignant au midi M. Fleuriau, au couchant M. Duveau, au nord Villefeu, et au levant Paris.

Sur la mise à prix de... 60 »

4^e LOT.

Un autre morceau de terre, situé au même lieu, contenant 6 ares 60 centiares, joignant au nord Biau, au levant un chemin allant au Marais, au nord Chevalier, et au couchant M. Duveau.

Sur la mise à prix de... 75 »

§ II. — Commune de Méron.

5^e LOT.

Un morceau de terre, situé à Champeigné, joignant au levant M. Clergeau, au midi un chemin, au couchant M. Cerisier, et au nord M. Fortris, contenant 79 ares 20 centiares.

Sur la mise à prix de... 250 »

Total des mises à prix... 2,145 fr.

Tous ces biens sont situés dans le canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 6 septembre 1867.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le septembre 1867, f^o c. Reçu 1 franc, dixième et demi 15 centimes. (475)

Signé : PARISOT.

A VENDRE,

QUATRE BONS JEUX DE REGAIN, Au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur à Saumur. (476)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE

DEUX MAISONS

SE JOIGNANT,

Situées rue Saint-Jean, n^o 48.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

TROIS FERMES

Sises arrondissement du Blanc (Indre),

De la contenance totale de 240 hectares environ, d'un seul tenant. — Bail authentique. — 4,300 francs nets de tous frais. — Vue sur un lac de 200 hectares; pêche et navigation sur le lac. — Chasse à courre et à tir. — Gibier d'eau, de bois et de plaine.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;

A M^e NEVEU, notaire à Angers;

A M^e GALIN, notaire à Paris;

Et, pour visiter, à M^e JACQUEMIN, notaire au Blanc (Indre). (477)

Etude de M^e ADRIEN HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

Au gré des acquéreurs,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au village de Coulon, commune d'Antoigné, à 4 kilomètres de Montreuil-Bellay, comprenant : maison nouvellement construite, cour, jardin, pressoir, et un clos de vignes parfaitement planté, entouré de murs, et d'une contenance de cinq hectares trente ares environ.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (468)

Etude de M^e ADRIEN HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

55,000 FRANCS A PLACER

SUR HYPOTHÈQUES.

On diviserait par sommes de 5 ou 10,000 francs.

S'adresser audit M^e HACAULT, notaire. (467)

A VENDRE

A LOUER

OU A ARRENTER

UNE

FABRIQUE DE POTERIE

Au Pont-Fouchard (Saumur).

Dépôt de porcelaines de Limoges, cristaux, porcelaines opaques, blanches et brunes, et tous les articles en ce genre.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. AUTRANT, fabricant de poteries, au Pont-Fouchard, près Saumur, ou à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (409)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

UN PETIT LOGEMENT

Et UN JARDIN bien affrui, situés au Pont-Fouchard, commune de Bagneux. S'adresser à M. AUDRAIN, propriétaire, qui l'habite. (436)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE AUBERGE

Désignée sous le nom de

LA CROIX-BLANCHE

Située à Maucarière, commune de Tessonnière, sur la route de Thouars à Parthenay, belle maison, chambres très-commodes, vastes écuries et fenils, occupée par M. Fournier et autrefois par la famille Bouquet.

S'adresser à M. BRETONNEAU, propriétaire et maire à Vernoux-en-Gatine, près l'Absie (Deux-Sèvres).

RIELLANT,

DENTISTE,

A l'honneur de prévenir les personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère, qu'il cautérise les dents douloureuses par le nouvel appareil électrique dental américain, dont l'action est instantanée et à l'aide duquel on obtient la conservation de dents cariées au dernier degré. Cela paraît peu probable pour les personnes qui n'ont point encore vu ce genre d'opération par l'électricité, et cependant c'est l'exacte vérité. (333)

SANTÉ EAU DE CYTHÈRE JEUNESSE

Elle vivifie le cuir chevelu, et, en moins de dix jours, ramène les cheveux à leur couleur naturelle, sans les teindre et sans tacher la peau; d'un emploi facile, d'une innocuité parfaite. « Chacun peut chez soi et en secret réparer du temps irréparable outrage. »

10 fr. le Flacon.

L. HENRY et C^{ie}, 151, rue Montmartre, PARIS.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 7 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 9 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	69 75	»	»	69 95	»	20
4 1/2 pour cent 1852	98	»	»	98 25	»	25
Obligations du Trésor	470	»	»	472 50	2	50
Banque de France	3370	30	»	3350	»	20
Crédit Foncier (estamp.)	1363 75	»	3	1365	1	25
Crédit Foncier colonial	560	»	»	560	»	»
Crédit Agricole	625	5	»	622 50	»	2 50
Crédit Industriel	640	»	»	640	»	»
Crédit Mobilier	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'esc. de Paris	682 50	7 50	»	692 50	10	»
Orléans (estampillé)	892 50	»	5	898 75	6 25	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1165	»	2 50	1170	5	»
Est	550	3 75	»	550	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	900	»	5	902 50	2 50	»
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»
Midi	545	»	2 50	546 25	1 25	»
Ouest	570	»	2 50	572 50	2 50	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1572 50	»	»	1580	7 50	»
Canal de Suez	310	»	»	310	»	»
Transatlantiques	315	»	10	330	15	»
Emprunt italien 5 0/0	49 10	»	15	49 50	40	»
Autrichiens	490	1 25	»	493 75	3 75	»
Sud-Autrich.-Lombards	387 50	»	»	390	2 50	»
Victor-Emmanuel	52	»	»	52	»	»
Romains	53 50	»	1	53 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol	197 50	»	»	207 50	10	»
Saragosse	84	»	»	84	»	»
Séville-Xérès-Séville	24	»	»	24	»	»
Nord-Espagne	72	5	»	70	»	2
Compagnie immobilière	128 75	»	»	136 25	7 50	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord	319 75	»	»	319 50	»	»
Orléans	314	»	»	314 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	319 75	»	»	319 75	»	»
Ouest	311 25	»	»	311	»	»
Midi	311 25	»	»	311 50	»	»
Est	315	»	»	315	»	»

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,